

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024-05-15/04

Nombre de conseillers en exercice 25
Quorum 14
Présents 18
Votants 20

Le quinze mai deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE
Absents excusés David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Catherine CERRO
Pouvoirs Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE, Malo TRICCA donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Monique TALEB donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Brice DEVIF donne pouvoir à Stéphane PITOUT
Secrétaire Marie-France PILLOT

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉCHEVETTE

Monsieur Stéphane PITOUT ne prend pas part à la présente délibération.

Monsieur Gérard MAGNET, Adjoint en charge de la culture, de la vie associative et de la communication expose :

Vu la délibération n°2021-06-04/08 en date du 04 juin 2021 portant approbation des tarifs de location de la maison l'Échevette,
Vu la convention de mise à disposition de la maison l'Échevette en date du 30/04/2021,
Vu la délibération n°2022-07-06/09 en date du 06 juillet 2022 portant prolongation de la convention de mise à disposition de l'Échevette,
Vu la délibération n°2023-06-28/06 en date du 28 juin 2023 portant prolongation de la convention de mise à disposition de l'Échevette pour une durée d'un an,
Considérant que cette convention arrive à son terme,

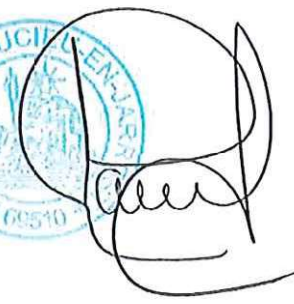
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à dix-sept voix pour et trois abstentions, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la prolongation de la convention de mise à disposition de la maison l'Échevette pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marie-France PILLOT,
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,
Maire



Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20240515-DE20240515_04-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 07 MAI 2024

Dépôt en Préfecture le 22 MAI 2024

Publication le 23 MAI 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire